

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD

ARRÊTE

**Portant nomination des membres fonctionnaires participant à la Commission
Communale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les
établissements recevant du public**

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et notamment son article 34,
Vu l'arrêté préfectoral n°1203 du 3 juin 1996 portant création de la commission communale de sécurité de la commune d'Avignon,
Vu l'arrêté préfectoral n°2014-115-0001 du 25 avril 2014 modifiant l'arrêté de création des commissions communales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Madame Cécile HELLE en qualité de Maire de la Ville d'Avignon,

ARRÊTE

Article 1 : **Monsieur Sébastien GARCIA**, chef du service travaux neufs bâtiments communaux, est autorisé à participer en qualité de membre fonctionnaire titulaire aux commissions communales pour la sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public.

Article 2 : Cet arrêté sera annulé de plein droit en cas de changement d'affectation de l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de ville, notifié à l'agent et transmis au Préfet de Vaucluse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 23 AVR. 2025
Le Maire
Cécile HELLE

Pour ampliation,



Parvenu en Préfecture le : 12/05/2025
Publié le : 12/05/2025

Notifié le : 07/05/2025
Signature :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping strokes.